

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes publics

## **Arrêté du 5 juin 2026 portant nomination d'examineur et d'examineurs suppléants aux concours externe et interne ouverts pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » au titre de l'année 2026**

Le ministre de l'action et des comptes publics,

- VU** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 325-17 à L. 325-20 ;
- VU** le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects, et notamment son article 7 ;
- VU** le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU** l'arrêté du 23 juin 2025 fixant la nature et le programme des épreuves des concours ouverts par spécialité pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2025 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » au titre de l'année 2026 ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2025 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » au titre de l'année 2026,

### **ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés examinateurs :

M.	CASTANET	Fabrice	Contrôleur de 1 <sup>re</sup> classe
Mme	CHRZANOWSKI	Alexandra	Contrôleuse principale

Article 2 : Sont nommés examinateurs suppléants :

Mme	CALAIS	Marine	Contrôleuse de 2 <sup>e</sup> classe
Mme	NANOT	Pierrick	Inspecteur

Les examinateurs suppléants nommés à l'article 2 pourront être amenés à remplacer les examinateurs nommés à l'article 1<sup>er</sup> et/ou un ou plusieurs des membres du jury qui seraient déclarés indisponibles pour les épreuves d'admission des concours externe et interne de contrôleur des douanes et droits indirects dans la spécialité « traitement automatisé de l'information – programmeur » organisés au titre de l'année 2026.

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 5 juin 2026,

Pour le ministre et par délégation :

La secrétaire générale,



F. PLOYART